

APPEL A PROPOSITIONS et CAHIER DES CHARGES

**Dispositif d'Accompagnement et de Formation
à destination des décrocheurs scolaires
« D'clic Projet »**

Date : 08 Janvier 2018

**Chef de projet : Ketsia LE FOL-CLAUDE
Responsable de l'Espace Bilan Orientation (EBO) GIP-FCIP Guyane**

APPEL A PROPOSITIONS – CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

1. LE GIP-FCIP DE GUYANE.....	3
2. OBJET.....	3
3. PUBLIC CIBLE	4
4. OBJECTIFS VISES	5
5. PRESTATIONS ET PRODUCTIONS ATTENDUES	5
6. MODALITES DE CONVENTIONNEMENT	9
7. CADRAGE FINANCIER.....	9
8. SUIVI ADMINISTRATIF ET OBLIGATIONS LIEES A LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS DU FSE	9
9. PROCEDURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS	10

1. LE GIP-FCIP DE GUYANE

Le GIP FCIP (Groupement d'Intérêt Public-Formation Continue et Insertion Professionnelle), créé en juin 2007, a pour objet le développement d'une coopération concertée au niveau de l'académie dans les domaines de la formation continue des adultes, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Présidé par le Recteur d'Académie, il comporte cinq membres : l'Académie de Guyane, le Greta Centre-Est, le Greta Ouest, le CNES – CSG, la CGSS.

Il comporte trois départements permanents, animés chacun par des CFC (Conseillers en formation Continue) :

- ✓ Le DAVA : Dispositif Académique de Validation des Acquis. Il organise la mise en œuvre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) : délivrance de l'avis de recevabilité, accompagnement et organisation des jurys d'examen pour les diplômes de l'Education Nationale.
- ✓ L'EBO : Espace-Bilan-Orientation. Il propose des prestations d'orientation et de bilans de compétences à destination des salariés et demandeurs d'emplois, des travailleurs handicapés, des personnes sous main de justice mais aussi des jeunes.
- ✓ Le CAFOC : Centre Académique de Formation Continue. Il met en œuvre le plan de formation des personnels de la formation continue et développe des activités d'ingénierie de formation.

Le groupement, dans le cadre de la mission de l'éducation permanente et la formation tout au long de la vie, agit en synergie avec ses membres, en suscitant des partenariats afin d'intervenir dans le cadre de ses missions. Il peut ainsi porter des réponses au niveau régional :

- ✓ Plan de formation des personnels sous contrat CUI de l'Académie
- ✓ Accompagnement des dirigeants de chefs d'entreprise dans une démarche d'entrepreneuriat durable
- ✓ Initiation aux pratiques numériques par les méthodes de l'éducation populaire sur sites isolés
- ✓ Déploiement de la Plateforme de Suivi et d'Appui des Décrocheurs

2. OBJET

Le dispositif « D'clic projet » s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel FSE Guyane Etat pour la période de programmation 2014-2020 de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne au titre de :

a. l'axe 2 « agir pour l'éducation des jeunes menacés par une sortie précoce du système scolaire »

et

b. l'OS 3 « augmenter le nombre de suivis renforcés de décrocheurs via le développement d'un outillage de suivi de parcours et le renforcement des équipes »

« D'clic projet » fait donc l'objet d'un cofinancement du FSE et du CNES via la Mission Guyane.

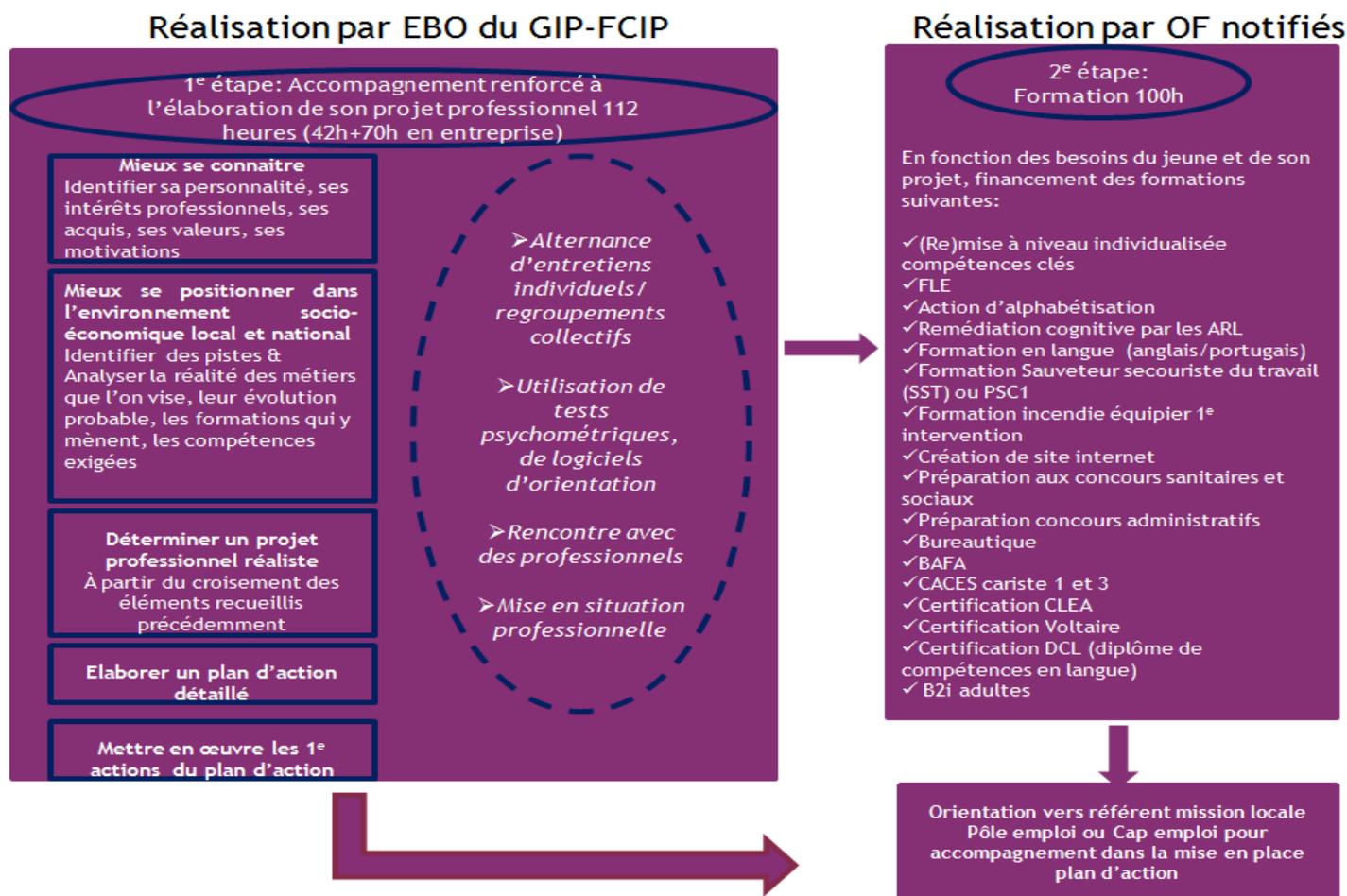
Il s'agit de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement renforcé à l'élaboration du projet professionnel pour des jeunes décrocheurs scolaires de 16 à 25 ans.

Le dispositif s'articule autour de 2 actions :

- **Action 1** : Accompagnement renforcé à l'élaboration du projet professionnel: il s'agit de déterminer un projet réaliste et réalisable à partir d'une meilleure connaissance de soi et de son environnement socio-économique.
Cette action est mise en place par l'Espace Bilan Orientation du GIP-FCIP Guyane.

- **Action 2** : Offre de formation pour le développement des compétences en lien avec le projet professionnel. Les actions de formation seront mises en place par les organismes de formations notifiés suite au présent appel à propositions.

Présentation schématique du dispositif :



Cet appel à propositions a pour objet la conception et la mise en œuvre des actions de formation constituant les premiers jalons du plan d'actions des jeunes suite à l'élaboration de leur projet professionnel.

Les actions de formations se dérouleront entre le 01 février 2018 et le 30 juin 2019.

Le marché est soumis aux règles de la mise en concurrence.

Le présent marché est constitué des documents contractuels suivants :

- ✓ le présent cahier des charges
- ✓ les Fiches actions
- ✓ les Fiches « Annexe financière »

NB : Afin de lever certains des freins relatifs aux difficultés financières rencontrées par les jeunes, le projet prévoit le financement de tickets de transport et de tickets restaurant pour participer à l'ensemble des prestations. (Actions 1 et 2). La logistique des tickets de transport et restaurant est gérée par le GIP-FCIP.

3. PUBLIC CIBLE

- Décrocheurs scolaires de 16 à 25 ans
- Nombre de bénéficiaires: 80 jeunes

Le GIP-FCIP Guyane porte la Plateforme d'Appui et de Suivi des décrocheurs scolaires. Notre connaissance du public nous amène à établir les constats suivants :

- ✓ beaucoup de jeunes décrocheurs n'ont aucune idée du métier qu'ils souhaitent exercer
- ✓ certains ont identifié une piste professionnelle mais ne savent pas comment y parvenir (parcours formatif, financement etc)
- ✓ les dispositifs d'aide à l'orientation de droit commun sont saturés et en manque d'outils pour effectuer un travail approfondi sur le projet professionnel
- ✓ beaucoup de jeunes indiquent avoir été orientés sur une filière par défaut qui ne leur correspondait pas (il n'y avait plus de place dans la filière que je souhaitais, on m'a dit que ces métiers là recrutaient)
- ✓ ils sont souvent désabusés par le système : multiplicité d'acteurs, défaut de réponse à leurs besoins ou attentes
- ✓ les jeunes ont peu d'autonomie pour effectuer seuls leurs démarches et ont donc besoin d'un accompagnement renforcé.
- ✓ beaucoup de jeunes ont besoin d'une remise à niveau en termes de compétences clés nécessaires à leur reprise de formation ou leur intégration professionnelle directe

4. OBJECTIFS VISES

Suite à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable, les dispositifs de droit communs à mobiliser pour la suite des parcours sont parfois longs à mettre en œuvre (montage financier, dates de démarrages éloignées, nombres de places limitées etc), il y a un risque élevé de découragement.

C'est pourquoi, le choix a été fait d'intégrer dans le dispositif le financement par le GIP-FCIP des premières actions de formation nécessaires à la mise en œuvre du projet professionnel et ce dans les meilleurs délais suite à l'action 1.

Les formations qui composent l'action 2 du dispositif « D'clic Projet » visent donc les objectifs suivants :

- Permettre au jeune de bénéficier dans des délais très courts **d'une ou plusieurs** actions de formation nécessaire(s) à la mise en œuvre de son projet en lui permettant de développer de nouvelles compétences ou de conforter des compétences acquises afin de préparer une entrée en formation, une reprise de scolarité ou améliorer son employabilité **dans la limite de 100 heures de formation par jeune.**
- Maintenir la mobilisation du jeune dans son insertion professionnelle en activant rapidement la suite de parcours liée projet.

5. PRESTATIONS ET PRODUCTIONS ATTENDUES

Le prestataire fournira une proposition détaillée qui intégrera l'accompagnement des bénéficiaires pendant toute la durée du parcours lié à la Fiche-action traitée, de l'entrée jusqu'à la sortie.

Les actions de formation devront être organisées sur 3 zones :

- zone A : Ile de Cayenne
- Zone B : Kourou
- Zone C : Saint-Laurent

C'est pourquoi chaque action de formation fera l'objet de 3 lots (Zone A/B/C) donc de 3 réponses. Le candidat peut choisir de répondre sur une seule zone ou plusieurs.

Le panel de formations dont pourront bénéficier les jeunes à l'issue de l'identification de leur projet professionnel a été établi au regard :

- de notre connaissance des spécificités du public décrocheur scolaire notamment celle relative au faible niveau de maîtrise des compétences clés
- du « socle commun de connaissances et de compétences » qui définit ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire afin d'assurer la réussite de sa vie d'individu et de citoyen
- des pré-requis pour accéder à l'emploi dans des secteurs en tension
- des pré-requis demandés pour accéder aux formations qualifiantes conduisant à des métiers ayant des besoins en main d'œuvre (ex : les métiers de l'animation : BAFA/ Métiers de la sécurité : SST/sécurité incendie/ métiers du sanitaire et social : SST+préparation au concours/Métiers du commerce : CACES...)

Certaines de ces actions seront organisées en groupe, mais la majorité d'entre elles seront individualisées en entrées-sorties permanentes afin de pouvoir les enclencher dans les meilleurs délais et d'apporter une réponse sur mesure.

NB : Pour les actions en groupe, le prestataire est autorisé à intégrer le jeune dans un groupe composé d'autres publics (demandeurs d'emploi, salariés..). L'idée est de proposer une entrée en formation le plus rapidement possible, il n'est donc pas indiqué d'attendre d'avoir plusieurs décrocheurs pour effectuer une ouverture de formation.

Actions individualisée en entrées/sorties permanentes :

- Mise à niveau Compétences clés (Niv 3 et plus Référentiel ANLCI)
- Action d'alphabétisation (Niv 1 et 2 Référentiel ANLCI)
- Action Français Langue Etrangère (FLE)
- Formation bureautique texteur
- Formation bureautique tableur
- Formation en langue individualisée : anglais
- Formation en langue individualisée : portugais
- Remédiation cognitive par les ARL (atelier de raisonnement logique)
- Préparation aux concours administratifs catégorie C
- Préparation écrite aux concours sanitaires et sociaux
- Préparation orale aux concours sanitaires et sociaux

Il est attendu, pour les actions individualisées, un positionnement du jeune à partir duquel sera établie sa progression pédagogique personnalisée.

Actions en groupe :

- Formation incendie équipier de 1^e intervention
- Brevet sauveteur secouriste du travail (STT) ou PSC1
- BAFA
- CACES cariste 1 : Transpalettes à conducteurs porté et préparateurs de commandes au sol de levée < à 1m.
- CACES cariste 3 : Chariots élévateurs
- Création de sites internet
- DCL anglais ou portugais

En fonction du niveau atteint par le jeune à la fin de son parcours de formation, le prestataire est invité à lui proposer l'accès à certaines certifications :

- Pour les langues : le Diplôme de Compétences en Langues (DCL)
- Au niveau de l'utilisation des logiciels bureautiques : certification TOSA, B2i, PCIE
- Au niveau des compétences clés SOCLE : Certification CLEA/ Certificat de Formation Générale (CFG)
- Au niveau de la maîtrise de l'orthographe : Certification Voltaire reconnue par les entreprises, qui permet de certifier le niveau en orthographe sur le CV.
- Au niveau des compétences numériques ainsi que l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information : certification B2i Adultes/PCIE

Les détails relatifs aux contenus, méthodes, outils et supports et aux modalités d'organisation seront précisés dans chaque Fiche-action. Sur toutes les actions, il est attendu des prestataires qu'ils favorisent l'utilisation des TIC afin de satisfaire l'attrait pour le numérique de cette population et de développer ou consolider l'utilisation du numérique par les jeunes.

Afin de veiller à la qualité de la formation, le GIP-FCIP précise sur chaque Fiche Action, le nombre maximal de participants par session.

Les prix seront indiqués par le prestataire pour chaque action dans la Fiche Annexe financière correspondante en heures-stagiaires.

La liste des intervenants (Tableau Excel : identification, statut, qualifications, bassin d'intervention...). **Les CV pourront être demandés au candidat lors de la notification.**

Prise en compte de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Ce projet étant cofinancé par le FSE, le respect des exigences relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être pris en compte dans la présente proposition.

Le prestataire décrira les actions concrètes qui seront mises en œuvre pour répondre à cette priorité, notamment, à titre indicatif :

- ✓ Mesurer la prise en compte de l'égalité professionnelle par des indicateurs chiffrés
- ✓ Favoriser la mixité des groupes
- ✓ Eviter les stéréotypes de genre dans le contenu des modules de formation
- ✓ Prendre en compte la gestion des temps et l'articulation des temps de vie.

Prise en compte du respect de l'environnement

Ce projet étant cofinancé par le FSE, le respect des exigences relatives à la protection de l'environnement doit être pris en compte dans la présente proposition.

Le prestataire mentionnera les actions mises en œuvre pour inciter à certaines précautions, notamment, à titre indicatif :

- ✓ Impression des documents recto/verso
- ✓ Mesures visant à l'économie d'énergie
- ✓ Mesures visant à l'économie d'eau

Evaluation en fin d'action

Un questionnaire d'évaluation à chaud sera rempli par chaque stagiaire. Il fera l'objet d'une analyse par le prestataire. Les fiches et les résultats de l'analyse seront transmis par le prestataire au GIP-FCIP en même temps que le bilan pédagogique et l'ensemble des pièces.

Liste des actions concernées

Le présent appel à propositions comprend 18 actions (voir tableaux ci-après).

Compte tenu des 3 zones géographiques, cet appel à propositions fait donc l'objet de 54 lots.

Actions individualisées en entrées/sorties permanentes :

THEME & INTITULE	Fiche
Mise à niveau Compétences clés (Niv 3 et plus Référentiel ANLCI)	AI-1
Action d'alphabétisation (Niv 1 et 2 Référentiel ANLCI)	AI-2
Action Français Langue Etrangère (FLE)	AI-3
Formation bureautique texteur	AI-4
Formation bureautique tableur	AI-5
Formation en langue individualisée anglais	AI-6
Formation en langue individualisée portugais	AI-7
Remédiation cognitive par les ARL (atelier de raisonnement logique)	AI-8
Préparation aux concours administratifs catégorie C	AI-9
Préparation écrite aux concours sanitaires et sociaux	AI-10
Préparation orale aux concours sanitaires et sociaux	AI-11

Actions en groupe :

THEME & INTITULE	Fiche
Formation incendie équipier de 1e intervention	AG-1
Brevet sauveteur secouriste du travail (STT) ou PSC1	AG-2
BAFA	AG-3
CACES cariste 1 : Transpalettes à conducteurs porté et préparateurs de commandes au sol de levée < à 1m.	AG-4
CACES cariste 3 : Chariots élévateurs	AG-5
Création de sites internet	AG-6
Préparation au Diplôme de Compétence en Langue (DCL) anglais ou portugais	AG-7

6. MODALITES DE CONVENTIONNEMENT

Le prestataire désigné suite à la procédure d'appel à propositions signera une convention pour chaque action avec le GIP-FCIP de GUYANE pour la durée du marché dans la limite du nombre d'heures stagiaires précisés dans la fiche-action et des effectifs envoyés.

Une annexe à la convention précisera les engagements du prestataire quant aux exigences liées au suivi des dossiers des stagiaires au plan pédagogique, administratif et financier et à la fourniture d'un certains nombre de documents.

Le prestataire est tenu de **souscrire une assurance** couvrant les dommages causés du fait des stagiaires et les dommages causés aux stagiaires placés sous sa responsabilité sur toute la durée de la prestation. **Une attestation d'assurance sera réclamée au titulaire du marché lors de la signature de celui-ci.**

7. CADRAGE FINANCIER

Le GIP-FCIP rétribuera chaque prestation au montant horaire prévu dans la limite des effectifs envoyés.

Les stagiaires bénéficiant des actions de ce dispositif ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et ne peuvent prétendre à aucune indemnité de formation.

L'organisme de formation informe très précisément les stagiaires participant à l'action de leur statut.

L'action de formation est cofinancée par le CNES via la Mission Guyane et le FSE.

Le marché est passé pour une réalisation maximale calculée en Heures-stagiaires (Heures de face à face pédagogique).

Il sera entendu tout au long de l'exécution du contrat, par heure de face à face pédagogique les heures de formation ou d'accompagnement ou d'entretien selon les types de prestation.

Cette donnée est la seule utilisée pour déterminer la durée de la formation en centre (Ou d'accompagnement ou d'entretien) et les modalités de liquidation.

Ne sont pas considérées comme heures de face à face pédagogique :

- ✓ les heures d'accueil, d'information collective, d'orientation et de sélection ;
- ✓ les heures de réunion de bilan ;
- ✓ les heures consacrées au suivi des stagiaires

Modalités de liquidation

La prestation « face à face pédagogique » sera liquidée sur présentation et vérification par le GIP-FCIP des pièces justificatives qui seront précisées après notification et dont les modèles seront fournis le plus souvent.

Modalités de règlement

Elles seront précisées lors de la signature de la convention.

8. SUIVI ADMINISTRATIF ET OBLIGATIONS LIEES A LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS DU FSE

Les modalités de gestion administrative des actions sont celles déterminées par le GIP-FCIP au regard des exigences des financeurs du projet, notamment le FSE.

La traçabilité des heures d'accompagnement, de formation ou de toute autre prestation concernant les stagiaires se fait par le biais de **feuilles d'émargement signées à la demi-journée limitée à 6 heures**. Un modèle de feuille d'émargement conforme (collective ou

individuelle selon le type de prestation) sera fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

L'organisme doit informer les stagiaires que l'action de formation s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique OS3 dont le titre est " Augmenter le nombre de suivis renforcés de décrocheurs via le développement d'un outillage de suivi de parcours et le renforcement des équipes".

Des affichettes FSE doivent être apposées dans les lieux d'intervention en lien avec cette action.

Les logos du GIP-FCIP, du CNES, et du FSE doivent figurer sur les documents utilisés dans le cadre de cette action : feuilles d'émargement, attestations de fin de formation, bilans...

Une charte de publicité, précisant les obligations mentionnées ci-dessus sera signée par le prestataire et sera jointe à la convention.

L'organisme prestataire est susceptible d'être soumis à un contrôle par les instances communautaires et les organes nationaux de contrôle, au même titre que le GIP-FCIP, gestionnaire et bénéficiaire du soutien financier du FSE, et notamment dans le cadre de visites sur place.

9. PROCEDURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Modalités de réponse

Les propositions au titre du présent appel à propositions devront nécessairement comprendre :

- ✓ Une présentation du prestataire (Expérience dans le domaine considéré, capacité à assurer l'offre sur la ou les zones géographiques de la Guyane sur lesquelles il se positionne, capacité à assurer un suivi administratif répondant aux critères du présent cahier des charges ...)
- ✓ Pour chaque Fiche-action/Zone géographique, une description des contenus, méthodes et moyens pédagogiques proposés en réponse au cahier des charges (Fiches actions à compléter et à retourner **sous format Word en 1 seul fichier et format papier**)
- ✓ Le profil général des intervenants : **Tableau Excel des intervenants** précisant les qualifications et le bassin d'intervention
- ✓ Pour chaque action, le prix horaire par stagiaire (Fiches « Annexe financière » à compléter et à retourner **sous format PDF en 1 seul fichier et format papier** avec la signature et le cachet de l'organisme)

PENSER A INDIQUER LE NOM DE L'ORGANISME

SUR CHAQUE FICHE-ACTION/ZONE

NB : Toute réponse ne respectant pas les modalités sus-mentionnées sera rejetée.

Délais impartis

Publication de l'appel à propositions : **Mardi 09 janvier 2018**

Date limite de retour des propositions des prestataires : **lundi 29 janvier 2018-16h00**

Date de démarrage des actions : **Février 2018**

Critères de sélection

Pour chaque Fiche-action, les propositions seront examinées au regard des critères énoncés ci-dessous.

La liste des intervenants jointe à la réponse doit montrer, d'une part, les aptitudes à dispenser des prestations de qualité et, d'autre part, la capacité du candidat à intervenir sur le territoire lié au lot correspondant.

Les prix indiqués dans les Fiches « *Annexe financière* » comprennent l'intégralité des charges liées à la prestation y compris les éventuels frais de déplacement des intervenants (transport, hôtellerie et restauration).

Critères	Pondération
Adéquation du contenu proposé à la commande	[5]
Qualité des méthodes pédagogiques et pertinence des outils et capacité à individualiser l'intervention en fonction des besoins de chaque bénéficiaire	[5]
Aptitude du prestataire à intégrer les bénéficiaires dans le délai prévu sur la fiche action	[4]
Prise en compte de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	[2]
Prise en compte du respect de l'environnement	[2]
Tarifification proposée	[2]
Total	[20]

Envoi des candidatures

L'organisme candidat devra retourner sa réponse sous format papier (1 exemplaire sous enveloppe mentionnant uniquement « **GIP-FCIP : Dispositif D'clic projet 2018-2019** ») et par courrier électronique uniquement les Fiches Actions sous format Word à :

Ketsia LE FOL-CLAUDE

Responsable EBO du GIP-FCIP

Tél: 05 94 27 20 82

Mail : ketsia.claude@ac-guyane.fr

Adresse : Rectorat de Guyane

TROUBIRAN - BP 6011

97306 Cayenne Cedex

Secrétariat du GIP-FCIP : Prescilia CYRILE

Tél : 05 94 25 58 88

Rectorat de la Guyane

Au plus tard le lundi 29 janvier 2018 à 16 heures